

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Patricia Boies

<https://www.cadre21.org/membres/boies-p-cssdm-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-12-15 14:50:50

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Remplir la grille d'évaluation de l'incident avec les personnes concernées par l'événement signalé (victime, instigateur, témoin(s)).

Déterminer si l'acte posé est malveillant ou impulsif. Si l'intention semble impulsive, récupérer l'appareil de l'instigateur et contacter le policier éducateur. Dans le cas d'un acte malveillant, contacter rapidement le policier, minimiser les échanges avec l'instigateur et communiquer avec la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il importe de bien recueillir les faits de l'événement et saisir si l'intention semble malveillante ou impulsive, car c'est ce qui déterminera la suite de l'intervention. Il importe de maintenir une posture bienveillante et rassurante envers les personnes concernées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du cellulaire et le contact avec le policier éducateur, dans le cas d'une situation impulsive et tous les acteurs sont consentants.